

mazars

61, quai de Paludate
33800 Bordeaux

Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn

21, rue Louis Barthou, 64000 Pau

Siren : 186 400 024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 10 mai 2024, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité d'émettre notre rapport dans les délais prévus par votre règlement intérieur, des discussions étant en cours sur les informations à fournir dans l'annexe aux comptes annuels. L'annexe étant finalisée en date du 27 mai 2024, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la chambre de commerce à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité de l'exploitation » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre de commerce à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

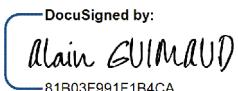
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre de commerce à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DocuSigned by:

81B03F991F1B4CA...

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bordeaux, le 27 mai 2024

Alain GUIMAUD

Associé

CCI PAU BEARN

Budget Exécuté - 31/12/2023
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

PRODUITS	Budget Exécuté 31/12/2022 (A)	Budget Rectifié 31/12/2023 (B)	Budget Exécuté 31/12/2023 (C)	Déférence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
TACFE TACVAE CONTRIBUTION RECUE RELIQUATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 768 592,00	2 657 996,00	2 658 524,00	528,00
1 - PRODUIT FISCAL, DOTATION, CONTRIBUTIONS	2 768 592,00	2 657 996,00	2 658 524,00	528,00
VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	44 031,83 10 506 031,51	33 000,00 11 274 473,00	36 922,35 11 548 167,94	3 922,35 273 694,94
2 - CHIFFRE D'AFFAIRES	10 550 063,34	11 307 473,00	11 585 090,29	277 617,29
PRODUCTION STOCKEE PRODUCTION IMMOBILISEE RESSOURCES D'ORIGINE PUBLIQUE ET SUBV. D'EXPLOITATION - DONT : TAXE D'APPRENTISSAGE - DONT : ETAT ET DIVERS - DONT : REGION ET AUTRES COLLECTIVITES - DONT : EUROPE REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS TRANSFERT DE CHARGES AUTRES PRODUITS CONTRIBUTION RECUE DES SERVICES QUOTES PARTS DE RESULTATS SUR OP. FAITES EN COMMUN	7 793 557,69 412 623,68 6 746 999,57 259 240,21 374 694,23 1 995 650,83 124 247,64 161 094,92	6 721 442,00 303 000,00 6 125 442,00 275 000,00 18 000,00 169 700,00 30 500,00 5 000,00	6 875 104,05 389 342,79 6 307 475,73 164 285,53 14 000,00 285 586,07 66 523,59 28 713,35	153 662,05 86 342,79 182 033,73 (110 714,47) (4 000,00) 115 886,07 36 023,59 23 713,35
3 - SOUS-TOTAL	10 074 551,08	6 926 642,00	7 255 927,06	329 285,06
PRODUITS D'EXPLOITATION (1+2+3)	23 393 206,42	20 892 111,00	21 499 541,35	607 430,35
PRODUITS DES PARTICIPATIONS AUT. VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES REPRISE SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE PRODUITS NETS SUR CESSION DE VALEURS MOBILIERES	13 011,40	40 000,00	57 197,49	17 197,49
4 - PRODUITS FINANCIERS	13 028,51	40 000,00	57 244,83	17 244,83
OPERATIONS DE GESTION CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF * QUOTE-PART DES SUBV D'INVEST VIREES AU RESULTAT * AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS * REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES	6 665,19 3 247 179,46	285 445,00 2 500,00	14 341,88 1 225 546,81	(285 445,00) 11 841,88 1 225 546,81
5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 253 844,65	287 945,00	1 239 888,69	951 943,69
TOTAL DES PRODUITS (1+2+3+4+5)	26 660 079,58	21 220 056,00	22 796 674,87	1 576 618,87
6 - PERTE		2 036 047,00	374 254,14	(1 661 792,86)
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6)	26 660 079,58	23 256 103,00	23 170 929,01	(85 173,99)

CCI PAU BEARN

Budget Exécuté - 31/12/2023
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

CHARGES	Budget Exécuté 31/12/2022 (A)	Budget Rectifié 31/12/2023 (B)	Budget Exécuté 31/12/2023 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES				
SOUS-TOTAL (B)	22 727 062,64	22 832 770,00	22 251 131,76	(581 638,24)
TOTAL (A +B) = I	22 727 062,64	22 832 770,00	22 251 131,76	(581 638,24)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)				
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	363,59		46,42	46,42
666000 - PERTES DE CHANGE	363,59		46,42	46,42
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P				
TOTAL III	363,59		46,42	46,42
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 717 458,23	423 333,00	622 573,68	199 240,68
671800 - AUT CHARG EXECP SUR OPERAT DE GEST	3 717 458,23	423 333,00	622 573,68	199 240,68
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	998,74		297 177,15	297 177,15
675200 - VCN DES IMMOB CORPORELLES CEDEES			8,49	8,49
678100 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			296 212,18	296 212,18
678800 - REGUL TVA DEDUC SUIT VARIAT PRORATA			956,48	956,48
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TOTAL IV	3 718 456,97	423 333,00	919 750,83	496 417,83
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	26 445 883,20	23 256 103,00	23 170 929,01	(85 173,99)
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	214 196,38			
TOTAL GENERAL	26 660 079,58	23 256 103,00	23 170 929,01	(85 173,99)

CCI PAU BEARN**Budget Exécuté - 31/12/2023****BILAN**

ACTIF	Exercice au 31/12/2023			Exercice au 31/12/2022
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMobilisations incorporelles :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES				
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMobilisations INCORP.	773 654,11	720 279,39	53 374,72	76 843,28
AVANCES ET ACOMPTEES				
IMMobilisations corporelles :				
TERRAINS	613 301,53	22 338,98	590 962,55	590 962,55
CONSTRUCTIONS	14 566 937,91	13 236 670,42	1 330 267,49	1 436 827,87
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMobilisations CORPOR.	4 144 845,64	3 685 668,98	459 176,66	590 127,16
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	363 031,30			
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTEES				
IMMobilisations financieres (2) :				
PARTICIPATIONS				
CREANC.RATTACH. A DES PARTICIP.	2 000 000,00		2 000 000,00	2 697 259,00
AUTRES TITRES IMMobilises	6 397 250,60	5 945,52	6 391 305,08	6 384 305,08
PRETS	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMobilisations FINANC.	88 353,61		88 353,61	66 186,38
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 947 374,70	17 670 903,29	12 276 471,41	12 842 511,32
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTES VERS/. CDES	12 256,66		12 256,66	30 075,97
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES	5 921 672,52	182 587,34	5 739 085,18	6 566 691,60
AUTRES	1 083 582,33	45 571,22	1 038 011,11	1 044 428,24
CREANCES DIVERSES (3)				
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES				1 100 000,00
DISPONIBILITES	2 640 542,49		2 640 542,49	623 544,25
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	489 164,97		489 164,97	542 294,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 147 218,97	228 158,56	9 919 060,41	9 907 034,36
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	40 094 593,67	17 899 061,85	22 195 531,82	22 749 545,68
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

CCI PAU BEARN**Budget Exécuté - 31/12/2023****BILAN**

PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 154 770,75	3 154 770,75
APPORTS		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES		
REPORT A NOUVEAU	10 985 249,13	10 771 052,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	(374 254,14)	214 196,38
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 227,96	26 569,84
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 802 993,70	14 166 589,72
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	166 500,00	64 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES	1 552 867,00	1 504 256,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	1 719 367,00	1 568 256,00
DETTE S (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)		
- Dont Emprunts		
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES	73 325,00	108 828,26
DETTE S D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 640 919,04	1 980 264,09
DETTES FISCALES ET SOCIALES	133 817,44	92 756,70
DETTE S DIVERSES :		
DETTE S SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	86 286,11	64 552,98
DETTE S FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	2 854 929,32	3 579 414,34
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	883 894,21	1 188 883,59
TOTAL DETTES	6 673 171,12	7 014 699,96
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	22 195 531,82	22 749 545,68
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Faits marquants

- ✓ Par délibération du 5 mai 2021, l'Assemblée Générale a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'hôtel consulaire.

Les missions confiées au délégataire (SASU Foncière Pau Béarn) sont les suivantes :

- La restructuration immobilière de l'hôtel consulaire
- La gestion des espaces collectifs
- L'organisation d'activités et d'évènements au sein de l'hôtel consulaire et au centre-ville de Pau. Dans le cadre du contrat de DSP, le délégant a versé une contribution prévisionnelle de 2 000 000 €.

Cette contribution a été comptabilisée à l'actif du bilan en avance remboursable.

En 2022, pour maintenir l'équilibre financier du contrat compte tenu de l'évolution des prix, versement dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP, d'une contribution supplémentaire de 697 259 €.

En 2023, en dépit du règlement de ce prix, l'exécution des travaux n'a toujours pas débuté. C'est la raison pour laquelle le délégataire restitue au délégant le montant de la majoration exceptionnelle (remboursement à la CCI Pau Béarn des 697 259 € le 6/9/2023).

- ✓ Un protocole d'accord a été signé le 16/11/2023 entre la CCI Pau Béarn et AIR PY (Aéroport Pau Pyrénées). Il concerne le versement de taxes d'aéroport pour les exercices 2012 à 2016 perçues à tort, au cours du 1^{er} trimestre 2017, par AIR PY. En effet, AIR PY n'a débuté l'exploitation de l'aéroport que le 1^{er} janvier 2017. En conséquence le montant de 957 191.93 € a été reversé à la CCI Pau Béarn le 21/11/2023 en tant qu'ancien gestionnaire de l'Aéroport Pau Pyrénées.
- ✓ En 2023, le service formation présente un résultat net de – 907 k€ et un résultat d'exploitation de – 404 k€. Des éléments exceptionnels viennent fortement impacter ce résultat net. En effet, 16 départs en CCART ou ruptures conventionnelles ont dégradé le résultat pour un montant de 491 k€ auquel s'ajoute une provision pour litiges sociaux à hauteur de 103 k€.

S'agissant du CNPC, le déficit est structurel du fait d'une augmentation rapide des charges alors que les produits ne sont pas au rendez-vous.

Cela est la conséquence du nombre de campus et de la non atteinte des objectifs commerciaux. Au-delà, la baisse des niveaux de prises en charge a également eu une incidence significative sur le résultat de l'école.

D'une part, la situation financière nous a conduit à prendre la décision de fermer le site de Vitrolles (30/06/2024) qui générera 180K€ d'économies annuelles en matière de charges fixes.

D'autre part, cette même situation a également suscité la demande de départs négociés.

Cette situation a impliqué, à l'échelle du Groupe l'instauration d'un pilotage financier trimestriel visant à assurer un suivi des charges et des produits.

Désormais, le Groupe Eklore est une organisation qui a fusionné les deux écoles existantes ce qui a généré des synergies fortes.

Enfin, un travail de rationalisation des maquettes de cours a été réalisé.

Parallèlement au plan d'économies et à la mise en œuvre d'un suivi budgétaire serré impliquant des points de sorties prévisionnel chaque trimestre, une réflexion sur les produits vise à diversifier l'offre dans le cadre de BTS généraliste proposés sur chaque campus, d'ouverture de diplômes gradés notamment à Paris ou dans le cadre de la refonte liés à la formation cycle technique.

La rationalisation de l'organisation d'une part, la diversification et le développement des produits d'autre part permettent d'envisager une amélioration pérenne de la situation des composantes du groupe EKLORE.

Ce travail de rationalisation initié dès 2022 à l'ESC plus le développement de formations à l'international (DBA notamment) ont permis un redressement significatif de l'ESC.

Continuité de l'exploitation

Le résultat net 2023 du groupe CCI présente un déficit de 374 k€ dont un résultat net déficitaire de 907 k€ pour les services de formation.

Comme vu précédemment, un plan d'actions correctives a été réalisé et son déploiement doit permettre le redressement des comptes des Ecoles.

La vente des anciens locaux du CNPC à Lescar devrait être réalisée sur 2024 pour un montant de 3 200 k€.

Les prévisions de trésorerie pour l'exercice 2024, établies en tenant compte de ces hypothèses, permettent de justifier la continuité d'exploitation sur l'exercice à venir. A défaut de réalisation de l'une de ces hypothèses, la continuité d'exploitation pourrait être remises en cause.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- application des normes comptables
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations bâtiments et agencements sont comptabilisées suivant la méthode des actifs par composants. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées estimées d'utilisation des composants identifiés :

COMPOSANTS	CNPC	HOTEL CONSULAIRE	ESC
Structure et charpente	40 ans	60 ans	30 ans
Façade - couverture	25 ans	25 ans	25 ans
Lots techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Décoration	5 ans	7 ans	5 ans

Les mêmes durées ont été appliquées aux calculs des reprises des subventions ayant financés les biens immobiliers.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont principalement constitués des titres de la SASU Foncière Pau Béarn à hauteur de 4 000 K€ et Air 'Py à hauteur de 1 683 k€.

Les prêts sont composés d'avances remboursables à la SASU Foncière Pau Béarn.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Provisions

Provisions pour risques et charges.

Les provisions pour charges correspondent aux engagements sociaux du personnel repris par la CCI Nouvelle Aquitaine et mis à disposition de la CCI Pau Béarn.

Engagements de retraite.

Les montants de ces provisions communiqués par la CCI Nouvelle Aquitaine s'élèvent au 31.12.2023 à :

- indemnités de fin de carrière	988 280 €
- médailles du travail	108 188 €

Provision CMAC

L'assemblée générale extraordinaire de la CMAC du 23 octobre 2018 a décidé d'un nouveau schéma d'organisation de l'assurance chômage.

Ce dernier a pour conséquence de ramener au niveau de l'employeur régional la prise en charge des allocations chômage des personnels partis.

Ce nouveau schéma a donné lieu à la constitution d'une provision exceptionnelle pour risques au 31 décembre 2018, qui tient compte de tous les départs intervenus antérieurement au 01/01/2019, susceptibles de donner lieu à indemnisation.

Le montant de cette provision a été évalué par un actuaire et s'élève à 456 399 € au 31.12.2023.

Autres provisions pour risques

Une provision de 102 500 € a été constituée au 31/12/2023 au titre de 2 litiges sociaux.

Refacturation des charges à l'ADAGESP

Le principe de facturation des charges du Groupe ESC PAU à l'ADASGESP a été maintenu suivant des modalités de calcul utilisant des clés de répartition appliquées à 4 grandes catégories de charges refacturées :

- les frais de personnel permanent
- les frais de personnel externe
- les frais de déplacements
- les frais de fonctionnement et de structure comprenant un loyer pour la fréquentation des locaux.

Réforme du financement des CFA

La loi n° 2018-771 “pour la liberté de choisir son avenir professionnel”, a engendré une refonte complète du financement de l'apprentissage via les OPCO. Les CFA facturent désormais le coût formation aux OPCO.

Honoraires du commissaire aux comptes

L'article R 123 - 198 du code de commerce a été complété par un décret du 30/12/2008, faisant obligation de préciser le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2023 s'élèvent à 11 200 € HT.

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	773 654,11	-
Immobilisations corporelles			
Terrains		613 301,53	
Constructions sur sol propre		11 953 606,16	
Constructions sur sol d'autrui		-	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		2 609 227,75	4 104,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 295,03	
Matériel de transport		-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 473 127,59	15 110,37
Emballages récupérables et divers		690 165,40	87 813,27
Immobilisations corporelles en cours		-	363 031,30
Avances et acomptes	Total III	19 340 723,46	470 058,94
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence		-	
Autres participations		2 697 259,00	-
Autres titres immobilisés		6 390 250,60	7 000,00
Prêts et autres immobilisations financières	Total IV	1 066 186,38	22 167,23
		10 153 695,98	29 167,23
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	30 268 073,55	499 226,17

Cadre B	(I) (II)	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)			773 654,11	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)			-	
Immobilisations corporelles					
Terrains				613 301,53	
Constructions sur sol propre				11 953 606,16	
Constructions sur sol d'autrui				-	
Installations générales, agencements, aménag. constructions				2 613 331,75	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				-	
Installations générales, agencements et aménagements divers				1 295,03	
Matériel de transport				-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				122 666,02	3 365 571,94
Emballages récupérables et divers				-	777 978,67
Immobilisations corporelles en cours				-	363 031,30
Avances et acomptes	Total III			122 666,02	19 688 116,38
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence				-	
Autres participations				697 259,00	2 000 000,00
Autres titres immobilisés				-	6 397 250,60
Prêts et autres immobilisations financières	Total IV			-	1 088 353,61
				697 259,00	9 485 604,21
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			819 925,02	29 947 374,70

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement recherche dévelop.	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	696 810,83	23 468,56		720 279,39
Immobilisations corporelles					
Terrains		22 338,98			22 338,98
Constructions sur sol propre		11 277 005,53	23 381,56		11 300 387,09
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		1 849 000,51	87 282,82		1 936 283,33
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 295,03			1 295,03
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 100 378,32	151 276,28	122 657,53	3 128 997,07
Emballages récupérables et divers		472 787,51	82 589,37	0,00	555 376,88
Total III		16 722 805,88	344 530,03	122 657,53	16 944 678,38
TOTAL GENERAL (I + II + III)		17 419 616,71	367 998,59	122 657,53	17 664 957,77

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	23 468,56				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		23 381,56			
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.		87 282,82			
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilie		151 276,28			
Emballages récupérables et divers		82 589,37			
Total III	344 530,03				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	367 998,59				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	64 000,00	102 500,00		166 500,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00		0,00	
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 504 256,00	186 841,00	138 230,00	1 552 867,00
Total II	1 568 256,00	289 341,00	138 230,00	1 719 367,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	5 945,52			5 945,52
Sur autres immobilisations financières				0,00
Sur stocks et en-cours				0,00
Sur comptes clients	249 631,99	80 311,42	147 356,07	182 587,34
Autres provisions pour dépréciations	45 571,22			45 571,22
Total III	301 148,73	80 311,42	147 356,07	234 104,08
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 869 404,73	369 652,42	285 586,07	1 953 471,08
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation		369 652,42	285 586,07	
- financières				
- exceptionnelles				
- virt de compte à compte				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		2 000 000,00		2 000 000,00
Prêts (1) (2)		1 000 000,00		1 000 000,00
Autres immobilisations financières		88 353,61		88 353,61
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		182 788,94	182 788,94	
Autres créances clients		5 738 883,58	5 738 883,58	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		36 001,44	36 001,44	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée		1 845,38	1 845,38	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Suventions à recevoir		575 845,88	575 845,88	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		482 146,29	482 146,29	
Charges constatées d'avance		489 164,97	489 164,97	
Total	10 595 030,09		7 506 676,48	3 088 353,61

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 640 919,04	2 640 919,04		
Personnel et comptes rattachés		13 652,34	13 652,34		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		672,34	672,34		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée		116 870,06	116 870,06		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		2 622,70	2 622,70		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		86 286,11	86 286,11		
Groupe et associés (2)					
Autres dettes		2 854 929,32	2 854 929,32		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		883 894,21	883 894,21		
Total	6 599 846,12		6 599 846,12		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractées auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	933 213,60	3 185 899,59
Autres créances	448 955,28	176 721,12
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	1 382 168,88	3 362 620,71

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570 305,36	372 024,05
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	145 902,26	69 861,27
Total	716 207,62	441 885,32

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	883 894,21	1 188 883,59
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	883 894,21	1 188 883,59

Charges constatées d'avance	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	489 164,97	542 294,30
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	489 164,97	542 294,30

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier	34 324,00
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	
(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Total (2)	
(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

31/12/2023

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET TOUTES LES PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	5 683 000,00		707 253,00	
- Nette	5 683 000,00		701 305,00	
Montant des subventions accordées				
Montant des prêts et avances accordées	3 000 000,00			
Montant des engagements donnés				
Montant des dividendes encaissés				

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION	CAPITAL	Capitaux propres	Quote-Part du Capital détenue (%)	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires
1) Filiales (détenues à plus de 50 %)					
SASU FONCIERE	4 000 000,00	3 533 552,00	100,00	10 110,00	
SAS AIR PY	3 300 000,00	4 226 601,00	51,00	1 376 965,91	11 235 758,00
2) Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
SAEM SEGEB	56 406,00	58 778,00	10,54	8 285,00	24 242,00
3) Informations relatives aux entités liées					